

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-neuf mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SYMPHORIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos, à l'Espace des Moulins, sous la Présidence de Monsieur BARREAULT Fabrice, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION** : 22 mars 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

**PRÉSENTS** : Mesdames BERNARD Valérie, BOURDEAU Stéphanie, CHARRUAUD Claire, DELBART Sandrine, HUSSON Estelle, LE YONDRE Françoise, PACAULT Nathalie, PARPAY BLOUIN Aude, PASSEBON Delphine, Messieurs BARREAULT Fabrice, BAUMARD Cyril, BOULOGNE Nicolas, GUIGUET Damien, NORMAND Miguel, RAMBAUD Didier, ROBELIN Michel, ROUGER David, TAVENEAU Bruno

**EXCUSÉS** : Monsieur AUDÉ Jean-Philippe pouvoir NORMAND Miguel

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame HUSSON Estelle a été désignée par le Conseil Municipal, assistée de Madame MONCHAUX Marilyne, secrétaire de Mairie

### **ORDRE DU JOUR**

- PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT
- COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES
- ÉLECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S
- COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE
- COMMISSION APPEL D'OFFRES
- FINANCES COMMUNALES
  - COMPTE ADMINISTRATIF 2020
  - COMPTE DE GESTION 2020
  - AFFECTATION DES RESULTATS
  - BUDGET PRIMITIF 2021
- BÂTIMENT COMMERCIAL
- GROUPE SCOLAIRE
- CONVENTION CAN – 5<sup>ème</sup> SAISON
- CONVENTION MACHINE À PIZZA
- ESPACE DES MOULINS
- LOGO
- INFORMATIONS DIVERSES
- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint, fait lecture des élus excusés ayant donnés pouvoirs, et ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 a été adressé aux membres du conseil municipal par courriel. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2021-03-29-01-DE COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

A la suite de l'arrivée de Madame PACAULT Nathalie au sein du conseil municipal, il est nécessaire de modifier la composition des commissions communales. Celle-ci a fait connaître par courriel son choix de

positionnement dans chacune d'entre elles. De même, il indique que Monsieur RASSELET Michel a demandé à être intégré à la commission « Pour la vie de nos bâtiments ».

Monsieur le Maire fait lecture des nouvelles compositions des commissions :

COMMISSIONS	RESPONSABLE (S)	MEMBRES
<b>Pour la vie des Ressources Humaines</b>	HUSSON Estelle	BOULOGNE Nicolas CHARRUAUD Claire GUIGUET Damien/sup. PACAULT Nathalie NORMAND Miguel PASSEBON Delphine
<b>Pour la vie de l'environnement / Biodiversité</b>	BOULOGNE Nicolas ROUGER David	BAUMARD Cyril CHEVALIER Alain DELBART Sandrine DUPUY Jean-Claude JOYEUX Richard PACAULT Nathalie/sup. RAMBAUD Didier RODIER Philippe SOURZAT Mathieu
<b>Pour la vie culturelle et sportive</b>	BOULOGNE Nicolas	BERNARD Valérie BOURDEAU Stéphanie JOYEUX Richard LE YONDRE Françoise/sup. GUIGUET Damien
<b>Pour la vie de nos habitants / communication</b>	HUSSON Estelle	BERNARD Valérie DELBART Sandrine DEVANNE Xavier PACAULT Nathalie /sup. LE YONDRE Françoise PARPAY BLOUIN Aude TALLUAU Agnès
<b>Pour la vie de nos finances</b>	ROBELIN Michel	AUDÉ Jean-Philippe BOULOGNE Nicolas GUIGUET Damien/sup. RAMBAUD Didier NORMAND Miguel
<b>Pour la vie de nos bâtiments</b>	ROBELIN Michel	BAUMARD Cyril DEVANNE Xavier RAMBAUD Didier/sup. PACAULT Nathalie RASSELET Michel TAVENEAU Bruno VERGIER Christian
<b>Pour la vie de notre jeunesse (petite enfance, écoles, centre de loisirs, ados, restaurant scolaire)</b>	PASSEBON Delphine	BOULOGNE Nicolas BOURDEAU Stéphanie LE YONDRE Françoise/sup. PACAULT Nathalie PAPIN Émilie PARPAY BLOUIN Aude TALLUAU Agnès
<b>Pour la vie de nos routes, de nos hameaux, de notre bourg</b>	NORMAND Miguel AUDÉ Jean-Philippe	CHARRUAUD Claire FORT Yoann JOYEUX Richard PROUST Mickaël RAMBAUD Didier/sup. LE YONDRE Françoise ROUGER David TAVENEAU Bruno
<b>Pour la vie de nos commerces et services</b>	NORMAND Miguel	BERNARD Valérie BIZIEN Jérôme CHARRUAUD Claire LE YONDRE Françoise/sup. PACAULT Nathalie ROBELIN Michel

## Comité spécifique au COVID-19.

BARREAULT Fabrice	NORMAND Miguel
HUSSON Estelle	BAUMARD Cyril
PARPAY BLOUIN Aude	LE YONDRE Françoise/sup. PACAULT Nathalie
TAVENEAU Bruno	

## GROUPE CONSULTATIF ECOLES

COMMISSION	RESPONSABLE	MEMBRES
Pour la vie de nos écoles	PASSEBON Delphine	BOULOGNE Nicolas BOURDEAU Stéphanie LE YONDRE Françoise/sup. PACAULT Nathalie PAPIN Emilie PARPAY BLOUIN Aude TALLUAU Agnès Directrice école élémentaire Directrice école maternelle Directrice de l'accueil périscolaire Responsable du restaurant scolaire Président de l'A.P.E. 1 parent d'élève représentant le conseil d'EE 1 parent d'élève représentant le conseil d'EM

Après discussion, Monsieur le Maire propose le vote à main levée de ces propositions.

Résultat : 19 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

La délibération est approuvée à l'unanimité, et le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à son application.

## 2021-03-29-02-DE ÉLECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S

Pour faire suite à la démission de Monsieur CHATAIGNIER Philippe, il convient de voter à nouveau la composition du CCAS.

Conformément à l'article R 123—8 du code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseiller municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats qui figure sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux—ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

La liste de candidats est la suivante :

BOULOGNE Nicolas
BOURDEAU Stéphanie
DELBART Sandrine

HUSSON Estelle
PACAULT Nathalie
TAVENEAU Bruno

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du C.C.A.S., à bulletin secret, issus du Conseil Municipal. Il nomme 2 assesseurs : Madame PACAULT Nathalie et Madame PASSEBON Delphine. Après dépouillement, l'ensemble de la liste a été élu à l'unanimité avec 19 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

Monsieur le Maire indique que les 6 membres extérieurs seront désignés par arrêté du Maire. Il s'agit de :

BOULINEAU Nicole (ADMR)
BRUNET Isabelle
MAINET Danielle (UDAF)
MAINET Marie-Claude (personnes âgées)
SIMONNET Claude (personnes handicapées)
SOURISSEAU Marie-Françoise

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le Conseil Municipal déclare que 12 représentants ont été élus unanimement pour siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de SAINT-SYMPHORIEN.

### **2021-03-29-03-DE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE**

La Préfecture rappelle aux collectivités que la composition de contrôle de la liste électorale doit être composée de conseillers municipaux élus dans l'ordre de la liste du tableau des élections.

À la suite de la démission de Monsieur CHATAIGNIER Philippe, le conseil municipal doit à nouveau délibérer sur la composition de la commission. La liste suivante est proposée au vote :

Nombre de conseillers municipaux		NOM – PRENOM VOTE
<b>3</b>	<b>Conseiller municipal issu de la 1ère liste</b> (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	Jean-Philippe AUDE
	<i>Suppléant</i>	Cyril BAUMARD
	<b>Conseiller municipal issu de la 1ère liste</b> (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	Valérie BERNARD
	<i>Suppléant</i>	Stéphanie BOURDEAU
	<b>Conseiller municipal issu de la 1ère liste</b> (ayant obtenu le plus grand nombre de sièges)	Claire CHARRUAUD
	<i>Suppléant</i>	Aude PARPAY BLOUIN

<b>2</b>	<b>Conseiller municipal issu de la 2ème liste</b>	Françoise LE YONDRE
	<i>Suppléant</i>	Didier RAMBAUD
	<b>Conseiller municipal issu de la 2ème liste</b>	Damien GUIGUET
	<i>Suppléant</i>	Nathalie PACAULT

Monsieur le Maire propose le vote à main levée de ce tableau.

Résultat : 19 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

La délibération est approuvée à l'unanimité, et le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à son application.

### **2021-03-29-04-DE COMMISSION APPEL D'OFFRES**

Cette délibération annule et remplace celle du 07 décembre 2020, afin d'intégrer un nouveau conseiller municipal à la suite de la démission d'un membre titulaire.

Monsieur le Maire propose la désignation de 6 membres pour cette commission en sus du Maire, 3 titulaires et 3 suppléants. Monsieur le Maire propose au vote les 3 membres titulaires et les 3 membres suppléants suivants :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
ROBELIN Michel	AUDÉ Jean-Philippe
NORMAND Miguel	CHARRUAUD Claire
PACAULT Nathalie	RAMBAUD Didier

Après délibération, le résultat du vote est le suivant : 19 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la proposition et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente décision.

### **2021-03-29-05-DE FINANCES COMMUNALES / COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Les documents ont été adressés à chaque membre de l'assemblée.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur ROBELIN Michel, doyen de séance.

Monsieur ROBELIN Michel retrace le compte administratif 2020 qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
1 354 127.05 €	1 675 644.81 €

Soit un excédent de 321 517.76 € pour l'exercice 2020, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2019 de 389 582.88 € ce qui porte les recettes de fonctionnement à 2 065 227.69 €

L'excédent cumulé au 31 décembre 2020 est de 711 100.64 €

En section d'investissement
-----------------------------

Dépenses	Recettes
949 564.38 €	645 878.75 €

Soit un déficit d'investissement de 303 685.63 € pour l'exercice 2020 auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté de l'exercice 2019 de 287 717.46 € soit un déficit cumulé de 15 968.17 € qui ramène les recettes d'investissement à hauteur de 933 596.21 €.

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur ROBELIN Michel, adopte unanimement le compte administratif 2020 par : 18 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention

#### **2021-03-29-06-DE FINANCES COMMUNALES / COMPTE DE GESTION 2020**

Le compte de gestion, tenu par Madame le Trésorier municipal, présenté par Madame MONCHAUX Marilyne fait état des mêmes résultats que le compte administratif pour l'exercice 2020 soit :

- Des dépenses de fonctionnement réalisées à hauteur de 1 354 127.05 € et des recettes à 1 675 644.81 €,
- Des dépenses d'investissement réalisées à hauteur de 949 564.38 € et des recettes pour 645 878.75 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le compte de gestion 2020.

#### **2021-03-29-07-DE FINANCES COMMUNALES / AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil municipal, après avoir entendu les résultats du compte administratif 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 711 100.64 €,
- Et un déficit d'investissement de -303 685.63 €,

Considérant l'état des restes à réaliser en dépenses d'investissement de -122 092.77 €,

Décide, après délibération à l'unanimité, d'affecter pour l'exercice 2020 le résultat comme suit :

- Fonctionnement compte 002 recettes : 573 039.70 €
- Investissement compte 1068 recettes : 138 060.94 €

#### **2021-03-29-08-DE FINANCES COMMUNALES / BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire souligne l'impact de la COVID-19 sur le budget primitif 2021 avec des dépenses toujours croissantes pour les écoles et le personnel, tant en termes de chauffage, de produits d'entretien ou de temps de travail complémentaire. Il indique également que la municipalité est dans l'inconnu sur la durée de cette situation. Chaque responsable de commission doit faire attention à l'enveloppe budgétaire qui lui est attribuée afin de ne pas être obligé d'effectuer de budget supplémentaire ou de décisions modificatives au cours de cette année.

Monsieur BARREAULT Fabrice donne ensuite la parole à Monsieur ROBELIN Michel.

Il présente la proposition de budget primitif 2021 équilibré, dont un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 573 519.61€.

Section de fonctionnement / présentée par chapitre	
Dépenses	Recettes

2 160 940.70 €	2 160 940.70 €
----------------	----------------

Section d'investissement / présentée par opération		
Dépenses		Recettes
Restes à réaliser 2020	Crédits 2021	Crédits 2021
122 092.77 €	1 183 900.00 €	1 305 992.77 €

Les membres de l'assemblée adoptent majoritairement le Budget Primitif 2021 par : 15 votes pour, 3 votes contre et 1 abstention. Ils chargent Monsieur le Maire de son exécution.

### **2021-03-29-09-DE BÂTIMENT COMMERCIAL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NORMAND Miguel.

À la suite de la présentation du programme de ID79 et du CAUE aux membres de la commission « Pour la vie de nos commerces » concernant le projet de boulangerie, il est proposé au conseil municipal de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre en se basant sur leur étude.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide unanimement :

- D'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet de boulangerie / point chaud sur la Commune de Saint-Symphorien,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Frontenay Rohan-Rohan et à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres.

### **2021-03-29-10-DE GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BAUMARD Cyril.

Celui-ci informe le conseil municipal que la commune doit procéder à des études concernant le désamiantage des sols du groupe scolaire (environ 400m<sup>2</sup>). Le chantier est estimé à 100 000€ auxquels s'ajoutent la réfection des sols et la maîtrise d'œuvre. Pour ce faire, un appel à un cabinet d'étude doit être effectué.

Il propose de se rapprocher de ID79 afin d'accompagner la commune pour le choix de ce cabinet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré unanimement décide :

- D'approuver le lancement de cette opération en s'appuyant sur ID79 pour le choix du cabinet d'étude,
- De préciser que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- De transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Frontenay Rohan-Rohan et à Monsieur le préfet des Deux-Sèvres.

### **2021-03-29-11-DE CONVENTION CAN – 5ème SAISON**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOULOGNE Nicolas.

Celui-ci fait lecture de la convention de participation au festival d'agglomération « la 5ème saison » édition 2021. Il précise que la commune est concernée par 2 spectacles et un concert du CAMJI car elle a été retenue pour faire l'ouverture du festival. Si la situation sanitaire ne permet pas d'honorer les dates retenues en mai 2021, elles seront repoussées en juin 2021.

**CONVENTION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL D'AGGLOMERATION  
« LA 5<sup>ème</sup> SAISON » EDITION 2021**

Entre

**La Communauté d'Agglomération du Niortais représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Président, dûment habilité par délibération du 10 juillet 2020, ci-après dénommée « NIORTAGGLO »,**

**D'une part,**

Et

**La Commune de Saint-Symphorien, représentée par son Maire, Monsieur Fabrice BARREAULT, dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2021, ci-après dénommée « La COMMUNE »,**

**D'autre part.**

**Préambule :**

Le Conseil Communautaire a approuvé le 21 novembre 2016 la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais et notamment l'élargissement des compétences facultatives de l'Agglomération en lien avec le Projet de Territoire. Concernant la Culture, sont validées les actions culturelles portant sur l'élaboration d'une politique culturelle sur l'Agglomération, par le soutien et la création de manifestations culturelles à rayonnement d'Agglomération. Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté d'Agglomération du Niortais organise le festival *La 5<sup>ème</sup> saison*.

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : Objet de la convention**

La COMMUNE, après accord du conseil municipal, sollicite sa participation au Festival d'Agglomération *La 5<sup>ème</sup> saison*. La présente convention définit le programme, ainsi que les modalités d'organisation et de financement de cette participation.

**ARTICLE 2 : Programmation**

La COMMUNE accueille l'ouverture du festival, qui aura lieu le 1<sup>er</sup> mai à partir de 18h, et les spectacles *Le membre fantôme* de la compagnie Bancale, *Martine, voyante des territoires*, de la compagnie Midi à l'Ouest, ainsi que le concert en partenariat avec la Camji et participera financièrement au spectacle *Ce ne sera pas long* de la compagnie Girouette.

**ARTICLE 3 : Modalités d'organisation**

**3.1 :** NIORTAGGLO assure la maîtrise de la programmation artistique du festival

Elle prend en charge :

- La négociation des contrats de cession et frais annexes avec les compagnies
- La signature des contrats de cession
- Le règlement des frais occasionnés par la diffusion des spectacles :



- Contrat de cession
- Restauration
- Hébergement
- Catering
- Technique
- Déclaration et règlement SACEM/SACD
- Autres frais divers

**3.2 :** La COMMUNE a la charge du bon déroulement de la manifestation en étroite collaboration avec le personnel de l'agglomération ou engagé pour l'occasion par celle-ci. Elle s'engage :

- A mettre à disposition les lieux des représentations en bon état de fonctionnement, conformément aux demandes faites par les compagnies et spécifiées dans les fiches techniques ou dans les contrats de cession.
- A trouver, en étroite collaboration avec le personnel de l'agglomération, les meilleurs tarifs pour l'hébergement et la restauration des compagnies invitées.
- A mettre à disposition le personnel nécessaire au bon déroulement du projet (personnels communaux, services techniques, bénévoles, etc...)
- A assurer l'accueil des compagnies et des intervenants.

#### **ARTICLE 4 : Modalités financières**

##### **4.1 : Diffusion des spectacles**

La Communauté d'Agglomération avance les dépenses de diffusion, d'animation et de médiation, la commune reverse ensuite à NIORTAGGLO une partie des frais engagés à hauteur de 50% (dépenses de NIORTAGGLO plafonnées à 3 000€ TTC par projet).

NIORTAGGLO s'engage à produire aux communes un état des sommes dues, ainsi que les factures acquittées pour l'ensemble des charges directes : contrats de cessions, frais d'animation, prestations, locations, frais de restauration et d'hébergement, etc....

#### **ARTICLE 5 : Communication**

NIORTAGGLO s'engage à transmettre à la COMMUNE les supports de communication génériques (programmes, affiches, banderole) nécessaires à la communication du festival La 5e saison. Elle s'engage également à faire la promotion de l'évènement sur son site internet et à travers les réseaux sociaux.

La COMMUNE s'engage à faire la diffusion des supports de communication sur son territoire et le territoire environnant. De plus, elle s'engage à faire la promotion de l'évènement sur son site internet.

#### **ARTICLE 6 : Clause crise sanitaire Covid-19**

Compte tenu de la crise sanitaire Covid-19 en cours, en cas d'impossibilité du maintien des manifestations, la COMMUNE s'engage à trouver, en collaboration avec NIORTAGGLO et les disponibilités des compagnies, une date de report avant d'envisager toute annulation.

#### **ARTICLE 7 : Durée de la convention**

La présente convention prendra effet à compter de la date de sa signature par les deux parties et prendra fin à la clôture de l'édition 2021 du festival *La 5<sup>ème</sup> saison*.

## **ARTICLE 8 : Résiliation**

Le non-respect des clauses ainsi énoncées dans la convention entrainera la résiliation de plein droit du présent accord.

## **ARTICLE 9 : Règlement des litiges**

La présente convention sera remise à chacune des parties signataires. Celles-ci s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient se présenter à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord. A défaut, le litige sera soumis à la diligence de l'une ou de l'autre des parties, au tribunal compétent.

Après discussion, Monsieur le Maire propose le vote à main levée de ces propositions.

Résultat : 19 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention.

La délibération est approuvée à l'unanimité, et le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à son application.

## **2021-03-29-12-DE CONVENTION MACHINE À PIZZA**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NORMAND Miguel.

La commission « Pour la vie de nos commerces et services » propose la mise en place d'une machine à pizzas sur le parking de la maison des associations, et soumet au vote du conseil municipal la convention ci-dessous :

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Entre

La Commune de Saint-Symphorien, 5 place René Cassin, 79270 Saint-Symphorien, représentée par Monsieur Fabrice BARREAULT, Maire

Et

EURL PIZZA DELICE F2R, 67 rue André Giannesini, 79270 Frontenay Rohan Rohan, représentée par Monsieur Mickael MERCIER, gérant.

En application de la délibération du conseil Municipal N°2021-03-29-12 du 29 mars 2021, il est convenu comme suit,

#### **ARTICLE 1**

La commune de Saint-Symphorien consent à mettre à la disposition de l'entreprise Pizza Délice F2R, un emplacement sur le parking de la maison des associations, située 10 Grande Rue 79270 Saint-Symphorien, le long du mur en pierres, au niveau de l'éclairage public, pour y installer une machine à pizza. (Cf. plan en annexe)

#### **ARTICLE 2**

La présente convention est consentie moyennant le paiement d'une participation financière mensuelle de 125€ TTC, réglée avant terme, à réception du titre de recette, par l'EURL PIZZA DELICE F2R, se rapportant aux frais d'installation et de consommation électrique.

Le loyer sera révisable annuellement à date anniversaire de la présente convention, soit au 1<sup>er</sup> mai, sur la base de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages (Indice janvier 2021 = 104.24).

### **ARTICLE 3**

La présente convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Chacune des parties pourra résilier la présente convention en respectant un préavis de 3 mois.

### **ARTICLE 4**

L'emplacement proposé se situant dans le périmètre d'un monument classé, il est convenu que la décoration de la machine devra faire preuve de discrétion. Elle respectera les critères d'esthétique de la machine positionnée avenue de Limoges à Niort à la date de la convention. (Cf. photo en annexe).

L'entreprise EURL PIZZA DELICE F2R s'engage à présenter le design de la machine avant installation.

Cette délibération, telle que présentée, est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal et charge le Maire de son application.

## **2021-03-29-13-DE ESPACE DES MOULINS**

Monsieur le Maire indique que cette délibération est reportée car il est nécessaire de revoir en commission les montants des cautions.

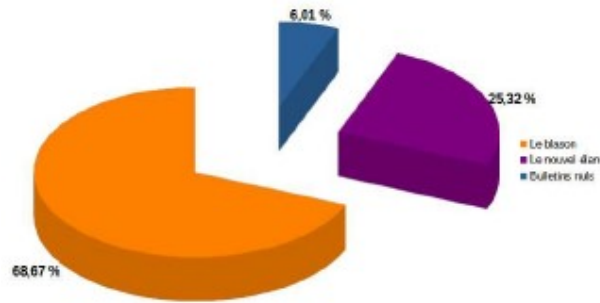
## **2021-03-29-14-DE LOGO**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame HUSSON Estelle.

Elle informe les membres présents que les 2 logos soumis au vote ont été présentés lors du précédent Conseil Municipal. Une distribution de 850 flyers concernant le choix du futur logo a été effectuée dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune, d'autres bulletins ont été mis à disposition en mairie pour ceux qui le souhaitaient. Le vote s'est réalisé entre les 6 et 20 mars 2021.

La Mairie a dénombré 233 bulletins dont les votes sont répartis comme ci-dessous :

Nombre de votes du 6 au 20 mars 2021	LE BLASON	LE NOUVEL ÉLAN	NULS
233 foyers			14
	160	59	



Ce nouveau logo est soumis également aux membres du Conseil Municipal.  
Après discussion, les résultats du vote à main levée sont :

- Logo 1 « le blason » 15 votes
- Logo 2 « le nouvel élan » 0 vote
- 1 vote contre
- 3 abstentions

Le nouveau logo de la commune sera le logo 1 dit « le blason », approuvé à la majorité. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'établir et de signer tous documents nécessaires à sa mise en place à partir du 1<sup>er</sup> mai 2021.

## INFORMATIONS DIVERSES

### BILAN COVID-19 / 2020

Madame HUSSON Estelle présente le bilan 2020 concernant la Covid-19 et ses répercussions sur le budget communal :

	Variation des dépenses 2019/2020
Gel/savon, thermomètre, essuie-main; lingettes	+ 5236,65€
Produits d'entretien supplémentaires	+ 6 643,15 €
Protection COVID (verre et plexi)	+183,12 €
Masques	+ 828,88€
Location des salles (= pertes suite à remboursements)	+ 3744,50€
Cantine (repas) /garderie ( pertes )	+ 38 025,41€
NAPS et frais de personnel	
Manque à gagner sur le temps NAPS (absence des enfants)	+ 8300€
NAPS (Moins de dépenses de prestataires NAPS et plus de personnel)	- 550€
Chauffage salles des associations (Du 9 novembre au 31 décembre 2020)	+ 713 €
<b>TOTAL pertes</b>	<b>56 481,56 €</b>

#### **1. Pendant le confinement du 16 mars au 11 mai 2020:**

- 156 jours non travaillés par les agents
- 2 agents en télétravail
- 1 agent en présentiel (garde des enfants du personnel hospitalier)

#### **2. Depuis le début de l'épidémie, parmi les agents :**

- 0 cas positif
- 1 cas contact testé négatif

#### **3. Les mesures mises en place en place pour les agents :**

- Séparation pour l'accueil et dans les bureaux
- Distribution de masques et de gel aux agents
- Équipement des salles, véhicules et espaces de travail en gels et masques

#### **4. A la cantine et à la garderie :**

- une cantine en 2 services
- des distanciations respectées
- des placements sur les tables de cantine fixe
- une garderie distincte pour la maternelle et l'élémentaire, avec l'occupation de la maison de association pour les enfants de l'élémentaire
- une mise à disposition de personnel supplémentaire nécessaire

#### **5. Consommation de :**

- 1063 masques dont 160 masques lavables remis aux agents
- 93 Litres de gel hydroalcoolique

### **FIBRE**

Monsieur NORMAND Miguel indique que les travaux continuent dans le bourg de la commune.

3 armoires ont été installées :

-Route de Saint-Jean d'Angély,

-Salle de sports

-Parking de la maison des associations.

L'entreprise Orange confirme le maintien des délais. En parallèle, elle effectue des changements de poteaux et une tension des câbles aériens.

Monsieur le Maire explique que tous les habitants seront raccordables devant leur habitation, moyennant le coût de raccordement.

### **PLUiD**

Une réunion de travail a eu lieu pour le recensement des haies et des arbres. Monsieur le Maire remercie l'association Parlons-en, l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier, les élus et l'agent d'accueil référente PLUiD pour le travail remarquable effectué. Les plans ont été remis à la Communauté d'Agglomération du Niortais. Maintenant, il nous faut recenser les murs en pierres sèches.

### **PANNEAUX LUMINEUX**

Madame HUSSON Estelle informe de l'installation des panneaux lumineux le 18 mars 2021. Les informations sont en cours d'affichage. Un agent a été formé sur le logiciel à cet effet.

### **ELECTIONS**

A ce jour, les élections sont maintenues les 13 et 20 juin 2021. Bureaux de vote seront à tenir à l'Espace des Moulins. Pensez à réserver ces dates sur vos agendas.

## **CONSEILS MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire liste les dates des prochains conseils municipaux (sous réserve d'éventuels changements) :

- Jeudi 8 avril 20h30
- Lundi 10 mai 20h30
- Lundi 28 juin 20h30
- Lundi 06 septembre 20h30
- Lundi 11 octobre 20h30
- Lundi 08 novembre 20h30
- Lundi 06 décembre 20h30

Le 08/04 aura lieu un conseil municipal complémentaire lié au vote des taux, à la suite de la réforme nationale des taxes. A ce jour, le document émanant du Trésor Public n'a pas été réceptionné en Mairie et ne peut donc pas être voté ce soir. La date limite de vote imposée par la Préfecture étant le 15 avril, il est nécessaire de programmer cette seconde séance liée au budget.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **2021-03-29-01-DE COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

A l'énoncé de chaque composition de commission, le responsable indique la date de la prochaine réunion :

-Pour la vie de nos habitants/communication	31 mars 2021	à 18h30
-Pour la vie culturelle et sportive	7 avril 2021	à 18h
-Pour la vie de l'environnement/biodiversité	26 avril 2021	à 20h30
-Pour la vie de notre jeunesse	1 <sup>er</sup> avril 2021	à 20h30
-Pour la vie de nos bâtiments	12 avril 2021	à 17h30
-Pour la vie de nos routes, de nos hameaux, de notre bourg	19 avril 2021	à 20h30
-Pour la vie de nos commerces et services	7 avril 2021	à 20h30

### **2021-03-29-05-DE FINANCES COMMUNALES / COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Monsieur GUIGUET Damien relève la qualité du travail réalisé sur l'exposition des finances et suggère que pour les prochains Comptes Administratifs, il faudrait bien faire apparaître le résultat et avoir les principaux ratios de la CAF brute et de la CAF nette, ce qui nous permettra d'apprécier la capacité d'autofinancement. Le compte administratif traduit une stratégie financière tout à fait orthodoxe. Monsieur GUIGUET observe également la situation saine de la commune et les excédents mis de côté pour faire face aux dépenses. C'est cette mise en exergue des ratios qui permettra à chacun de comprendre et d'apprécier les trois piliers d'action de la collectivité : le patrimoine, les équipements nouveaux et les investissements produisant un ROI.

Monsieur ROBELIN Michel indique que les ratios et les CAF brute et nette ont été présentées lors du précédent conseil municipal.

Monsieur GUIGUET Damien répond que ce n'est pas une critique mais une suggestion pour s'améliorer avec le temps.

Monsieur le maire explique qu'une étude est en cours pour une projection sur la durée du mandat.

### **2021-03-29-08-DE FINANCES COMMUNALES / BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur GUIGUET Damien explique que l'exercice n'a pas été simple mais qu'il s'est déroulé en commission des finances de manière participative et constructive. Les recettes de moins 200 000€ en

fonctionnement sur l'exercice indiquent des chiffres pessimistes mais prudents et vertueux. Mais si la tendance se poursuit, CAF faible, CAF nette négative (consommation de notre chaussette), il faudra être vigilant à l'effet ciseaux. Il ne faudrait pas que les choses évoluent dans ce sens car toutes mesures nouvelles en fonctionnement vont dégrader notre capacité de financement en exigeant des actions à crédit. La situation ne sera pas soutenable sur le long terme. L'exécution doit être rigoureuse voir en dessous du budget proposé. La situation liée à la crise sanitaire est subie, elle est fragile et laisse les collectivités à la merci de cet aléa, la pandémie, qui vient transformer brutalement la physionomie du budget. Si on laisse filer les choses, on arrivera tout juste à équilibrer des comptes sur la durée du mandat, sans permettre la mise en place d'une politique nouvelle ni l'entretien des politiques communales. Chaque élu détenant une délégation a la capacité d'influer sur la tenue financière de ce mandat. Dans le montant des recettes d'investissement, il y a la totalité de la chaussette mais si on voulait conduire toutes les opérations, il faudrait emprunter 400 000€ associés à la totalité du virement de la section d'exploitation. Il va falloir prioriser entre l'ambition et l'urgence (concernant notamment la préservation du patrimoine), ou parce que l'on peut ou non bénéficier de subventions, ou effectuer un investissement produisant des recettes comme la boulangerie. Enfin, je fais part de mon alerte quant au risque de ne pas pouvoir répondre aux attentes des symphoriennais exprimées pendant la campagne électorale

Monsieur Le Maire a raison de dire qu'au mois de septembre il faudra présenter une prospective et d'analyse fine. Un travail de suivi de l'exécution budgétaire en 2021 est tout à fait important et stratégique. Pour ma part je m'abstiens dans ce vote, qui sera un vote d'attente dans un esprit constructif et d'ouverture, le temps que Monsieur le Maire s'installe. Je ne me positionnerai pas dans un vote de défiance

Monsieur Le Maire précise que le budget a été réalisé avec des charges maximales et des recettes a minima. Par ailleurs, les sujets « boulangerie » et « rénovation de l'école » ne seront pas réalisés en 2021 car les sujets sont trop importants. En revanche, les sujets doivent être portés au budget pour d'une part pouvoir être enclenchés et d'autre part, prétendre aux subventions éligibles. Enfin, Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel ROBELIN, la commission et Marilyne MONCHAUX pour le travail accompli dans la réalisation du budget et dont la responsabilité est lourde.

### **2021-03-29-10-DE GROUPE SCOLAIRE**

Madame LE YONDRE Françoise s'interroge sur le projet, et si l'idée est de retirer l'amiante ou de la recouvrir.

Monsieur Cyril BAUMARD précise que cette question reste à trancher avec les conséquences que cela implique. L'une des options est de traiter le problème aujourd'hui pour qu'il soit derrière nous, l'autre, option (le risque de ne pas faire) est de perdre le bénéfice de la couverture selon les travaux à réaliser à terme.

### **2021-03-29-14-DE LOGO**

Madame PACAULT Nathalie demande le nombre de foyers sur la commune ?

Madame HUSSON Estelle répond 850.

Monsieur GUIGUET Damien trouve que cela n'était pas un sujet prioritaire. Mais que le choix de créer un nouveau logo a été fait, et que les Symphoriennais ont fait leur choix et émis une opinion. Il souligne qu'il s'abstiendra pour ce vote.

Madame PACAULT Nathalie estime que ce vote n'est pas représentatif de la population (850 foyers mais seulement 233 votants).

Madame HUSSON Estelle indique que la communication a été faite, 25% de participation des foyers c'est bien. Les chiffres reflètent la participation de la population à cette consultation, consultation en ligne avec la politique participative du conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt-deux heures et cinq minutes.

Commune de SAINT-SYMPHORIEN / Séance du 29 mars 2021  
Délibérations n°2021-03-29-01 DE à 2021-03-29-14 DE

AUDÉ Jean-Philippe Excusé	BARREAULT Fabrice	BAUMARD Cyril
BERNARD Valérie	BOULOGNE Nicolas	BOURDEAU Stéphanie
CHARRUAUD Claire	DELBART Sandrine	GUIGUET Damien
HUSSON Estelle	LE YONDRE Françoise	NORMAND Miguel
PACAULT Nathalie	PARPAY BLOUIN Aude	PASSEBON Delphine
RAMBAUD Didier	ROBELIN Michel	ROUGER David
TAVENEAU Bruno		